



INFORMATION CONTRACTUELS : PREPARATION DE LA CCP DE RECRUTEMENT

Dans les prochaines semaines seront traités en CCP, les affectations pour l'année scolaire 2017/2018, les renouvellements, les évaluations, les indices, la Cédésation. On évoquera également la question de la fameuse prime d'installation réservée à quelques-uns.

Nous vous rappelons un certain nombre d'éléments ayant trait à ces questions :

1) Affectations

-Nous envoyer, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, [les fiches de suivi syndicales](#) disponibles ici avec copie des diplômes, de l'évaluation du chef d'établissement, du rapport de visite.

2) Renouvellement de contrats

-Les non renouvellements doivent être étudiés en CCP. Nous ne pourrions intervenir sans une connaissance du dossier.

3) Evaluations

En cas de baisse dans l'évaluation nous contacter, il s'agit de situations qui seront traitées en CCP.

Attention, les nouveaux décrets prévoient que l'évaluation pédagogique doit être réalisée par des inspecteurs. Les chefs d'établissement ne jugent que sur la manière de servir.

Le document d'évaluation doit correspondre dans la forme à ce qui se fait pour les titulaires.

4) Indices de rémunération

-L'absence d'augmentation depuis 5 ans constitue une sanction déguisée. Dans ce cas contactez-nous. [NOUS INVITONS TOUS LES COLLEGUES DONT L'ANCIENNETE DANS LEUR INDICE DEPASSE 3 ANNEES A NOUS CONTACTER.](#)

5) Cédésation

Des retards parfois conséquents ont été constatés dans l'officialisation des CDI. Si après 3 mois vous n'avez pas de nouvelles contactez-nous.

L'année dernière les opérations se sont déroulées en trois temps jusqu'au 11 juillet voire plus dans certains cas litigieux ou de néo recrutements. Il est beaucoup plus difficile de résoudre des situations après la tenue des CCP. Il est évident qu'il est nécessaire d'anticiper afin que nous ayons la possibilité de préparer sans précipitation ces rendez vous qui nous l'espérons seront plus qu'une réunion d'information.